

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 novembre 2019, le Conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté, par résolution et conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le premier projet de règlement suivant :

- Premier projet de règlement 601-59 amendant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé (Révision de certaines dispositions encadrant la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels)
  - Ce règlement vise à encadrer la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels visant les lots distincts résultant de la rénovation cadastrale, l'intensification d'un usage ou visant un projet de redéveloppement

**Ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.**

Une assemblée publique de consultation aura lieu **le lundi 9 décembre 2019 à 18 h 30, à la salle St-François-Xavier**, situé au 994, rue Principale, à Prévost. Ladite assemblée sera présidée par monsieur Paul Germain, maire.

Au cours de cette assemblée, des explications sur le projet et les conséquences de son adoption seront données et toutes les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront se faire entendre.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce premier projet de règlement à l'hôtel de ville de Prévost, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, pendant les heures régulières de bureau.

### **ZONES CONCERNÉES – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 601-65**

Toutes les zones de la Ville sont concernées par ce premier projet de règlement.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 18<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF (2019).

Me Caroline Dion  
Greffière  
Tel. (450) 224-8888  
Fax. (450) 224-8323  
greffe@ville.prevost.qc.ca